

Image not found or type unknown



Délit d'entrave: quelle procédure??

Par **yomguy**, le **24/10/2009** à **12:37**

Bonjour,

le directeur de ma structure n'a pas transmis le compte rendu de la réunion dp au dp afin que ce dernier l'affiche sur le tableau prévu à cet effet et ce depuis plus d'un mois. Cela constitue-t-il un délit d'entrave; si oui, puis-je le dénoncer en qualité de délégué ce? Merci de me faire part de la procédure en la matière.